

Paris, le 23 Septembre 2016

Monsieur le Président,

La loi Travail a été promulguée en force en Août dernier. Le gouvernement avait l'avantage d'une période de vacances, le bénéfice d'une chaleur accablante et l'utilisation massive du 49,3 pour faire passer une loi qui organise le dumping social, dans le privé mais aussi dans le public.

En effet, la contractualisation des rapports sociaux, la remise en cause des 35 Heures et la flexibilité accrue vont légalement pouvoir être mis en œuvre. Avec l'inversion de la hiérarchie des normes, un accord peut primer une loi ! Déjà à l'AP/HP, un accord de flexibilité, remettant en cause les 35h a été conclu par un seul syndicat, représentant 17% du personnel. La loi Travail c'est la généralisation de ce type d'accord, et cela concerne tout autant la sphère publique. Le gouvernement a donc organisé la dérégulation des droits sociaux.

De plus, on peut légitimement penser que ceci constitue aussi une attaque contre le statut des fonctionnaires. Ainsi, la dérégulation sociale vers un amoindrissement social passe bien sûr par la remise en cause des garanties statutaires. Cette dérégulation permet à l'employeur public de recruter sans contraintes (ou tellement allégées), et donc sans règles. L'objectif ultime dans la fonction publique, c'est la remise en cause du concours (rapport l'Horty, projet de loi Egalité et Citoyenneté, apprentissage...etc.), qui reste le seul garant d'un recrutement selon des critères objectifs et non discriminants. Or il y a déjà près de 20% de contractuels dans la fonction publique ! La contractualisation engendre la précarisation et le clientélisme (tout particulièrement dans la fonction publique territoriale gangrenée par la libre administration, où la moitié des agents C est recrutée sans concours). C'est aussi une dérive vers la fonction publique d'emploi, à l'opposée d'une fonction publique de carrière qui garantit l'indépendance et la neutralité du fonctionnaire.

**Solidaires Finances Publiques revendique au contraire des créations d'emplois de fonctionnaires titulaires, recrutés par concours.**

Mais c'est encore le compte personnel d'activité individualisé, dont l'objectif est de favoriser des parcours public/privé, en passant outre les voies de recrutement par concours. Mais aussi la mobilité forcée, palliative à la désorganisation des services due à de multiples réformes.

En outre, le gouvernement continue sa politique salariale régressive. Le point d'indice à +1,2% (sur deux ans) dans la fonction publique, c'est un geste purement électoraliste, après six ans de gel. Ce point d'indice a tellement été réévalué, qu'il est passé de 4,63 Euros à 4,65 Euros au 1<sup>er</sup> juillet 2016 et qu'il passera à 4,68 Euros au 1<sup>er</sup> février 2017. Que faire de tout ce salaire supplémentaire ? Un placement en Suisse mais il n'est plus sûr, Singapour peut-être ? Toujours est-il, que le compte n'y est pas puisque les agents publics ont perdu 18% de pouvoir d'achat depuis l'an 2000.

**Naturellement, Solidaires Finances Publiques revendique le rattrapage des pertes de pouvoir d'achat.**

Concernant la DGFIP et plus particulièrement son « rapport d'activité » annuel qui a été publié au début de l'été, il décrit comme chaque année ses nombreuses missions, revient sur ses évolutions et ses résultats.

Il en ressort, que la DGFIP n'a cessé de voir ses moyens humains et budgétaires diminuer : elle employait ainsi, 109 000 agents en 2015 contre 141 000 en 2002. En revanche, sa charge de travail n'a, elle, jamais cessé de croître. Ceci explique la baisse inquiétante de ses résultats et l'affaiblissement de sa capacité d'action.

Ainsi, le rapport d'activité 2015 illustre parfaitement cette hausse de la charge globale de travail. Il montre ainsi par exemple que :

- ° la DGFIP a été sollicitée (à l'accueil physique ou téléphonique ou bien par courriel) à 35,3 millions de reprises en 2015, contre 31,9 millions en 2013,
- ° le nombre de foyers fiscaux s'élevait à 37,43 millions en 2015 contre 36,7 en 2013 ou encore 33,4 en 2002,
- ° le nombre d'avis d'imposition à la taxe d'habitation et à la taxe foncière s'élevait respectivement à 30 et 31 millions en 2015 contre, tout aussi respectivement, 23,9 et 26,2 millions en 2002.

Ce même rapport apporte également d'autres éléments instructifs qui illustrent tout à la fois :

- ° les conséquences de la crise, avec par exemple un nombre de demandes de remises gracieuses en matière de taxe d'habitation qui s'élevait à plus de 494 000 en 2015 contre 458 000 en 2013,
- ° la baisse de la capacité d'action de la DGFIP. En effet, alors que le nombre d'entreprises soumises à la TVA et à l'IS augmente, la DGFIP est ainsi de moins en moins présente en matière de lutte contre la fraude fiscale : le nombre de contrôles « sur pièce » des particuliers et des professionnels diminue (-17 000 contrôles en deux ans) tout comme le nombre de contrôles sur place (-2000 en deux ans).

Ce constat est d'autant plus alarmant que la DGFIP, dont l'importance des missions n'est plus à démontrer, va connaître une nouvelle hausse de sa charge de travail avec la mise en place du prélèvement à la source. Ceci se traduira, nécessairement, par une hausse des sollicitations des contribuables, de profonds changements techniques et autres joyusetés.

**Solidaires Finances Publiques exige donc un recrutement conséquent d'agents A, B et C au plus proche des situations évoquées et à venir.**

Recruter plus amplement est une chose, savoir bien accueillir en est une autre ! En effet, nous avons pu constater les importantes difficultés rencontrées par les agents C en première affectation pour trouver un logement décent et en rapport avec leur situation financière, principalement en Ile-de-France. Au 22 Juillet dernier 75 demandes de logements n'étaient pas encore solutionnées. Naturellement, le manque évident d'anticipation dont a fait preuve l'administration a placé ces nouveaux recrutés dans les plus mauvaises conditions au moment de prendre leurs fonctions. Le cas des agents C primo affectés n'est d'ailleurs qu'un élément corroborant un ensemble, puisqu'au 02 septembre plus de 100 dossiers étaient en attente sur un seul département, celui du 93 en ce qui concerne les 1ères affectations, tous grades confondus, pour notre ministère. On peut donc remarquer qu'il est facile d'affecter d'office des agents dans un département réputé difficile car peu attractif, mais qu'il est beaucoup plus difficile de les accueillir dignement dans des conditions financières pérennes. De nombreuses réunions de travail voient le jour chaque année à la DGFIP : pourquoi pas une intitulée « j'aime et je veux faire aimer mon 93 » ? Avec salaires et logements à la clé ?

C'est donc bien la question du manque de solutions d'hébergements qui se pose et de fait celle de l'avenir de l'action sociale ministérielle dont on sait à quel point elle est mise en danger par l'austérité budgétaire imposée aux ministères économiques et financiers.

Il est tout de même inconcevable et consternant que certains lauréats soient mis dans l'obligation de renoncer au bénéfice d'un concours administratif qui constitue souvent pour eux une véritable bouée de sauvetage ! Se loger dignement est un impératif surtout pour des agents, souvent en détresse financière, qui subissent une rupture dans leur vie personnelle qui peut durer trois ans et plus.

**Solidaires Finances Publiques exige donc, qu'une attention toute particulière soit portée à la situation des primo affectés singulièrement en terme de logement.**

Mais d'autres éléments obèrent la situation financière des stagiaires et principalement ceux du cadre C. Les frais de stage durant les six semaines à l'ENFIP.

C'est ainsi que le dispositif d'indemnité de stage est largement sous dimensionné par rapport aux besoins. Un seul aller-retour entre la résidence administrative ou familiale et le lieu de formation pris en charge par l'administration sur la base d'un billet SNCF 2<sup>ème</sup> classe, quid des week-ends intermédiaires ? L'indemnité de stage est calculée selon un taux de base de 9,40 Euros, non revalorisée depuis 2006 ! De plus, le décompte forfaitaire de 40 jours au lieu de 45 (plus logique pour 6 semaines) est une mesquinerie financière sur le dos des agents C qui n'est pas digne de notre administration. Ce taux ne permet pas un juste remboursement des frais engagés par l'agent et pire, entame fortement son premier salaire.

**Solidaires Finances Publiques revendique la gratuité de l'hébergement près du lieu de formation (comme c'est déjà le cas pour les agents C recrutés par voie du PACTE) pour tous les stagiaires en formation initiale percevant des indemnités de stage.**

Pour revenir à ce qui nous concerne plus particulièrement, c'est-à-dire aux enjeux de cette CAPN.

Au vu de la situation catastrophique des effectifs d'agents C à la DGFIP, cette année encore et comme toujours, les élus ont obtenu le 15 avril dernier une audience auprès de Monsieur MAGNANT, sous directeur en charge des ressources humaines. Notre démarche était simple, porter les revendications des agents en terme de recrutement et exiger l'appel immédiat des listes complémentaires des concours internes et externes (1251 lauréats) pour une affectation au plus tôt.

Durant cet entretien nous avons constaté, et c'est un euphémisme, le peu d'empressement que pouvait avoir l'administration à répondre à nos demandes. Ceci fut confirmé fin Juillet, par un volume global appelé de 443 agents. Quelle consternation quand on connaît nos besoins et la détresse des collègues dans les services !

De plus, mettons en exergue, les défections de lauréats avant ou après les suites de CAP. Pour la 1<sup>ère</sup> tranche, 13% avant les suites, pour la 2<sup>ème</sup> tranche, déjà 59 avant le projet !

L'administration, sous recrute malgré des besoins énormes, mais les affectations offertes ainsi que les conditions dans lesquelles elles sont réalisées font que nombres de futurs collègues préfèrent renoncer à un travail dans notre administration. Le résultat est clair, le déficit d'agents C à la DGFIP se creuse. Plus de 2000 prévus lors du mouvement général, combien dès à présent pouvez-vous nous annoncer pour fin 2016 ?

Il est certain que les règles de gestion et d'affectation, toujours revues à la baisse par l'administration, ne peuvent générer un enthousiasme béat de la part des nouveaux lauréats. L'administration doit impérativement revoir sa copie.

Unilatéralement, celle-ci a décidé d'affecter, l'année dernière, les lauréats du concours RAN/ALD. Nous vous avons montré, lors de deux mouvements généraux la bêtise d'une telle nouveauté. En effet et ce uniquement pour exemple, un agent affecté RAN/ALD de Marseille en 2015 au national, puis GESFI Marseille en local, poste lui convenant parfaitement après quelques mois d'expérience, a dû au mouvement général de 2016 redemander la même affectation au national, avec la dominante GESFI. Où sont les gains attendus en terme de visibilité et de gestion ?

De plus, cette année, en dehors de toute logique rationnelle et humaine l'administration a décidé que le délai de séjour pour toute première affectation serait de 3 ans ! Ainsi donc, alors que des primo arrivants pouvaient, pas à pas, mutations par mutations, se rapprocher de chez eux ils sont bloqués sur leur première affectation. Vous nous direz, que le rapprochement externe au bout d'un an est toujours possible. Certes, mais il n'y a plus que cette solution qui très rapidement montrera ses limites. L'embouteillage guette car il suffit de noter qu'au projet, uniquement pour la deuxième tranche, 89 rapprochements sont d'ores et déjà en attente.

Donc, plus d'affectation des stagiaires à la mission/structure et durée de séjour allongée : le choix politique est donc clair : laisser la main aux directeurs locaux pour une affectation en toute opacité. Pourtant la règle d'une affectation à la mission structure dans une RAN avait été entérinée lors du cycle de discussions sur les règles de gestion fusionnées mais en plus, vous avez la délicatesse exacerbée de laisser les premiers affectés dans cette situation pendant 3 ans. Vous êtes une honte à une pensée rationnelle, vous ne pensez que sur le court terme et ne savez pas appréhender au delà. Dans deux ans, cette soi-disant bouffée d'oxygène sera caduque, passerez-vous donc à cinq ans de délai de séjour ?

Cette CAP est également l'occasion, pour Solidaires Finances Publiques, de rappeler avec force, certains éléments que nous dénonçons car ils sont encore et toujours d'actualité.

Solidaires Finances Publiques affirme haut et fort que la formation constitue un droit pour les agents et un devoir pour l'administration. Nous exigeons une amélioration des formations initiales avec notamment un allongement de la durée à 6 mois pour les agents.

Nous revendiquons la création d'un statut « agent en 1<sup>ère</sup> installation ». Aujourd'hui, les agents stagiaires arrivent dans les services avec un minimum de formation et sur des postes de titulaires vacants. Ceci entraîne des difficultés dans l'accomplissement de leurs missions (fiscalité de plus en plus complexe, polyvalence accrue...etc.) et peut amener à des problèmes de titularisation. Pour Solidaires Finances Publiques, les agents nouvellement recrutés doivent être affectés en renfort et bénéficier de l'aide d'un véritable tuteur, formé, reconnu et disponible tout au long du stage probatoire. De plus, il faut que des points d'étapes deviennent systématiques afin que l'agent soit réellement accompagné dans l'appréhension de son métier. Certes, nous avons pu observer quelques améliorations, mais il reste beaucoup à faire.